



Plainte pour agression verbale

Par **Bber**, le **07/04/2009** à **18:36**

Bonjour,
je désirerais savoir, de combien de temps on dispose pour porter plainte contre une agression verbale ? merci

Par **citoyenalpha**, le **10/04/2009** à **04:33**

Bonjour

l'injure non publique est réprimée par une contravention de la 1re classe, soumise à une amende de 38 euros.

La prescription est de 1 an.

Mais attention faute de témoignage la plainte sera classée sans suite et vous devrez citer directement l'auteur devant le tribunal correctionnel. Sans témoignage et sans aveu point de preuve.

Restant à votre disposition.

Par **Alex**, le **02/09/2011** à **21:38**

Bonjour,

j'aimerais savoir ce que l'on peut faire contre une agression verbale plus des menaces d'agression physique avec des preuves du type vidéos portable vis à vis de la lois et de la police ?

Par **lolore**, le **22/07/2015** à **18:35**

bonjour J'ai été agresser verbalement lundi soir vers minuit. Mais en avoir eu de coup appart que la personne m'a poussé. il a vers mes enfants qui sont mineur avec moi .j'aimerais savoir combien de temps j'ai pour déposer une plainte Enver c Jens

Par **partner**, le **14/04/2016** à **20:46**

je pense que les tribunaux sont engorgés à cause de gens comme vousmoi je vous surnomme des procéduriers et bien souvent le début de l'agression verbale vient de celui qui désire porter plainte afin d'obtenir quelque indemnité !!!!!